

Repenser l'aménagement du littoral d'Occitanie face au changement climatique

Le littoral de la Région Occitanie est un atout formidable d'attractivité et de développement du territoire. L'économie bleue y pèse près de 8 milliards d'euros pour 45 000 emplois. Le GIEC estime une augmentation de la température à 2100 entre 2 et 5°C et une élévation du niveau de la mer entre 60 cm et 1 m. Cette évolution va accentuer les risques de submersion marine et d'érosion qui concernent déjà la majeure partie des plages d'Occitanie. Ce changement global aura également d'autres conséquences non négligeables sur les territoires.

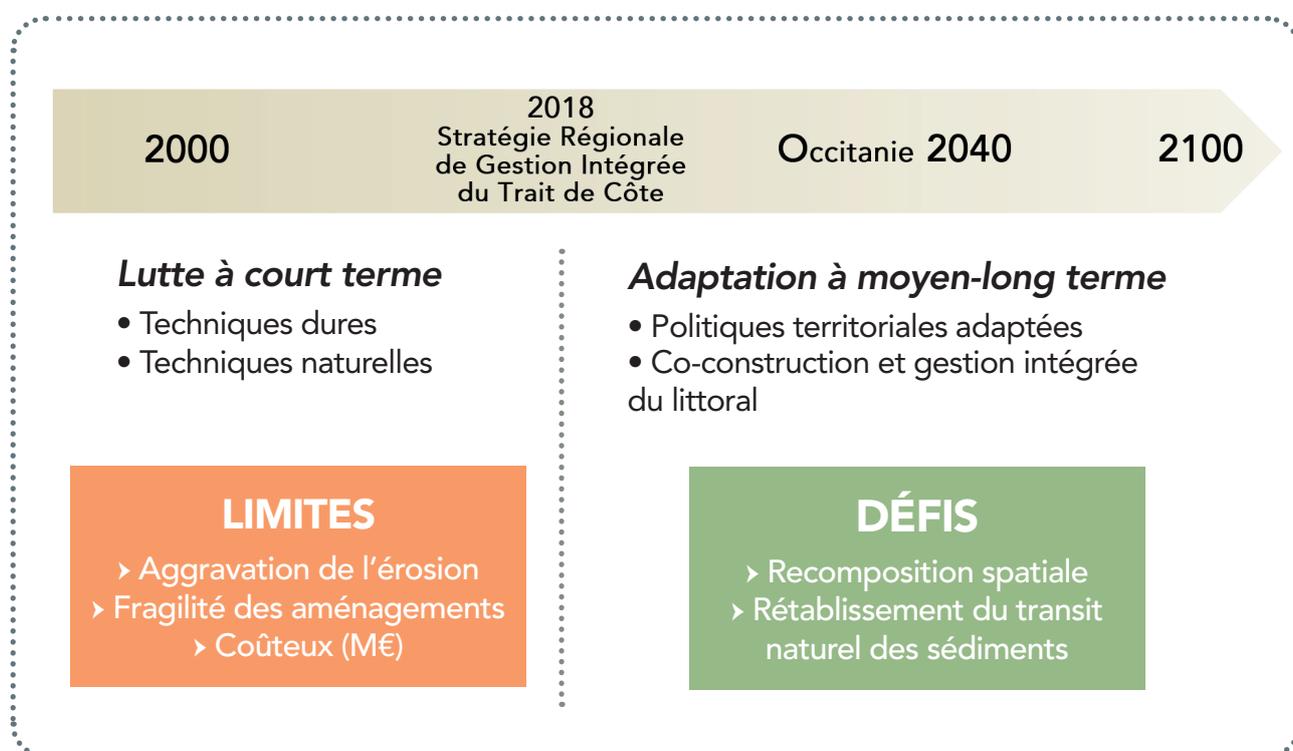
En lien avec la Stratégie Régionale de Gestion Intégrée du Trait de Côte et le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires, l'Etat et la Région veulent mettre en place un **plan d'actions pour l'adaptation du littoral au changement climatique** puis accompagner la réalisation de **stratégies locales de recomposition spatiale du littoral**.

Une nouvelle vision pour le Plan Littoral 21

La gestion des risques littoraux telle qu'elle est pratiquée historiquement n'offre aucune perspective de développement à long terme. C'est pourquoi le Plan Littoral 21 mène une action novatrice en lien avec les territoires : pour leur permettre de mieux s'adapter à ces évolutions dans le cadre de projets territoriaux de recomposition spatiale.

S'approprier la recomposition spatiale

Construire la recomposition spatiale avec les acteurs du territoire est une manière innovante d'aborder la réduction de la vulnérabilité sur le littoral et de ré-aménager les espaces menacés par les risques côtiers au-delà des mesures à court terme axés sur la « protection » des plages. Elle s'inscrit dans un nouveau projet de territoire à construire, impliquant un exercice de prospective partagée qui ne se réduit pas à la relocalisation inévitable d'enjeux.



Concertation et émergence de la gouvernance locale

La recomposition spatiale ne peut être menée sans la **mobilisation des acteurs responsables et compétents** pour la gestion des risques et l'aménagement du littoral, et plus particulièrement pour identifier :

- Les problématiques locales de gestion l'évolution du littoral et d'adaptation de l'activité économique,
- Les besoins d'acquisition de connaissances pour l'aide à la décision,
- Les attentes en termes de gouvernance régionale et de pilotage au niveau local (collaboration entre collectivités à des échelles de gestion cohérentes et orientation pour les stratégies locales).

Le Plan littoral 21 compte s'appuyer sur l'engagement de tous les acteurs, particulièrement des élus, pour co-construire ensemble ce plan d'actions pour l'Occitanie.



Le plan d'actions pour l'adaptation du littoral au changement climatique

Ce plan vise à **guider l'action publique** en matière d'atténuation des vulnérabilités et de recomposition spatiale, **par la planification, la réglementation, l'appui technique et le soutien financier**, et plus particulièrement :

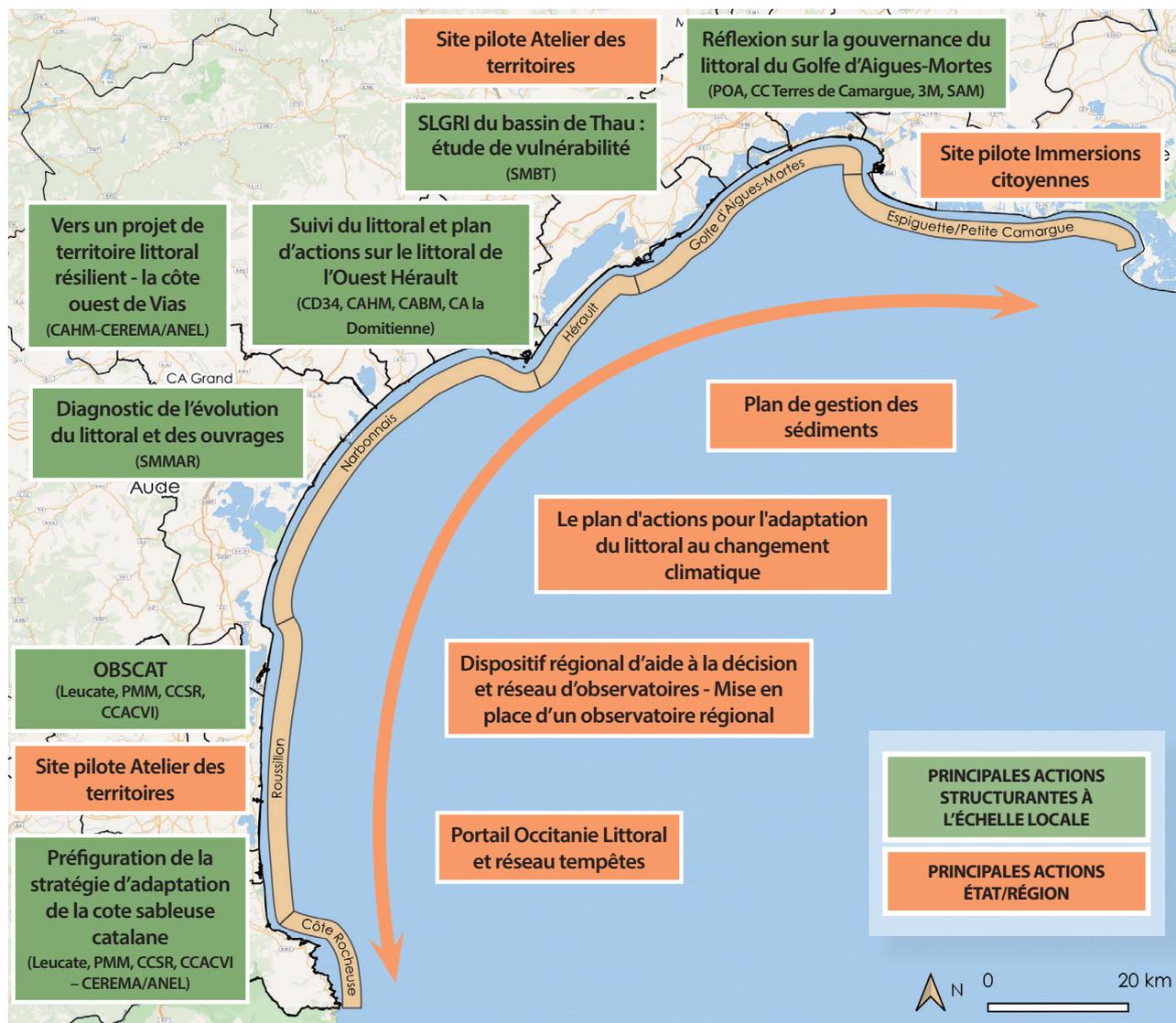
- accompagner la réalisation des stratégies locales qui intégreront les opérations à court moyen et long termes,
- développer des observatoires locaux de la recomposition spatiale qui s'inscrivent dans un dispositif régional d'aide à la décision.

Cette démarche alimentera le volet littoral du prochain Contrat de Plan Etat-Région (CPER) 2021-2027 et du Programme Opérationnel FEDER 2021-2027, outils structurants et leviers financiers pour accompagner les projets inscrits dans les futures stratégies locales de recomposition spatiale du littoral.



Une nouvelle vision pour le Plan Littoral 21

Les partenaires du PL21 ont déjà mis en œuvre des études et démarches complémentaires et cohérentes, en préfiguration du plan d'actions pour l'adaptation du littoral au changement climatique.



LE PLAN LITTORAL 21

Le Préfet de la région/SGAR et la Région Occitanie élaborent un plan d'actions pour l'adaptation du littoral au changement climatique répondant à l'orientation stratégique « pour une vitrine de la résilience écologique » du Plan Littoral 21: l'objectif est d'accompagner les collectivités dans l'élaboration de stratégies locales de recomposition spatiale et dans leurs projets de territoire.

Les services du ministère de la transition écologique

- Définissent des principes d'adaptation au recul du trait de côte et au changement climatique dans le cadre de stratégies nationale et régionale (administration centrale, DREAL).
- Assurent la gestion du domaine public maritime (DDTM)
- Autorisent l'implantation d'ouvrages / travaux en mer (DREAL).
- Accompagnent la planification de l'urbanisme en lien avec les risques (DDTM) et les projets de recomposition (DREAL, DDTM).

La Région Occitanie

- Est chef de file du développement économique.
- Structure, via le SRADDET, un aménagement équilibré du territoire littoral conciliant développement et résilience.
- Met en œuvre des cadres stratégiques, techniques et financiers (notamment via le FEDER) permettant d'accompagner les acteurs du territoire compétents dans leur nécessaire adaptation au changement climatique.